



Doc. 14342
27 juin 2017

Une réponse humanitaire et politique globale à la crise des migrations et des réfugiés en Europe

Amendement¹ n° 8

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 6.1, insérer le paragraphe suivant:

«On ne peut faire face à la crise des réfugiés et des migrants actuelle sans procéder à un partage des tâches équitable, en particulier avec les Etats qui se trouvent en première ligne comme la Turquie, l'Italie et la Grèce;»

Note explicative

Le présent amendement vise à mettre l'accent sur le partage des tâches entre les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Déposé par:

YAŞAR Serap, Turquie, CE
CERİTOĞLU KURT Lütfiye İksen, Turquie, CE
GÜNAY Emine Nur, Turquie, CE
KÜÇÜKCAN Talip, Turquie, CE
ÖNAL Suat, Turquie, CE
TOPCU Zühal, Turquie, CE
USTA Leyla Şahin, Turquie, CE

1. 2017 - Troisième partie de session

